



## *Exemples de dispositions*

### **RELIQUAT DE LA SUCCESSION**

« Je lègue à Greenpeace Canada, dont le siège social est actuellement situé au 33 rue Cecil, Toronto, Ontario, M5T 1N1, le reliquat de ma succession qui sera utilisé à toute fin que le conseil d'administration de Greenpeace Canada juge appropriée à son entière discrétion. »

### **MONTANT FIXE**

« Je lègue à Greenpeace Canada, dont le siège social est actuellement situé au 33 rue Cecil, Toronto, Ontario, M5T 1N1, la somme de \_\_\_\_\$ qui sera utilisée à toute fin que le conseil d'administration de Greenpeace Canada juge appropriée à son entière discrétion. »

### **POURCENTAGE DE LA SUCCESSION**

« Je lègue à Greenpeace Canada, dont le siège social est actuellement situé au 33 rue Cecil, Toronto, Ontario, M5T 1N1, \_\_\_\_% de ma succession. Cette part sera utilisée à toute fin que le conseil d'administration de Greenpeace Canada juge appropriée à son entière discrétion. »

### **LEGS DÉSIGNÉ**

Si vous souhaitez attribuer votre legs à une campagne ou un secteur d'activité spécifique, veuillez en discuter avec notre conseiller juridique. De manière générale, Greenpeace préfère que les legs ne soient pas destinés à des campagnes spécifiques. En effet, nos priorités peuvent changer au fil du temps, et il se peut que certaines campagnes aient déjà atteint leurs objectifs au moment d'exécuter le testament.

### **PRÉPARATION ADÉQUATE DU TESTAMENT**

Le testament est un acte légal pouvant être adapté aux circonstances de votre vie personnelle. Vous devriez idéalement contacter un notaire afin que ce document soit dûment rédigé et signé devant témoins.